



DEVENIR ACTEUR PRAP IBC

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 24 MOIS

OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

100%

Taux de satisfaction
(satisfait ou très satisfait)

98%

Taux de réussite

Public : Salariés dont l'entreprise est engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels

Prérequis : Aucun

Durée : 14 heures soit 2 journées avec une intersession

Effectif : 10 stagiaires au maximum

CONTENU

Comprendre la prévention des risques professionnels

La réglementation de la prévention des risques
Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance
Les processus d'apparition des risques professionnels
Les différents risques du secteur sanitaire et social
Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle

Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies
Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS
Identifier les composantes d'une situation de travail
Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles
Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle
Les outils de recherche d'améliorations
La communication de mon analyse et des pistes d'amélioration

L'intersession est valorisée par l'utilisation de l'outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail qui sera exploitée lors du second jour de formation

EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation sous réserve de présence à l'ensemble de la formation et de réussite à l'épreuve certificative
Une formation de Maintien et d'Actualisation des Compétences est requise à 24 mois

MODALITES D'ANIMATION

- Pédagogie active favorisant une animation ludique et participative
- Formation en alternance
- Formation centrée sur la pratique professionnelle
- Analyse et amélioration des pratiques

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateur PRAP IBC et 2S certifié du réseau INRS / AM-RP
- Formateur de formateurs PRAP IBC et 2S certifié du réseau INRS / AM-RP

MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Matériel de prise de notes

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

ERGO53 / SAS CLEF

2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne
contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53